



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 17 septembre 2025
Date d'affichage/publication : le 17 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de membres présents : 28
Absent : 0

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Zohra EL BASRI, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur Marco GIGANTE, Monsieur François DESBOUVRIES, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Madame Maryse LEGROS, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Frédéric PAUWELS, Monsieur Michel BLONDEEL conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Christophe HANCQ, Monsieur Amaury METGY, Madame Julie QUEVA, Madame Claude PRINCE, Madame Séverine RASSON.

Absents n'ayant pas donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Monsieur François MORTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *



Domaine et Patrimoine

Aliénation – Biens immobiliers (3.2)

Cession amiable d'un terrain nu en nature d'allée de jardin 77 rue des Tourterelles à Lys-lez-Lannoy Parcelle AE 617 pour partie (emprise de 157 m²)

À l'issue de l'expiration d'un contrat de concession d'aménagement, la Commune de Lys-lez-Lannoy est devenue propriétaire d'un terrain nu, cadastré AE 617, en vertu d'un transfert de propriété dressé par acte authentique le 24 juin 2010.

Située en plein cœur du lotissement dit des Verdiers, la parcelle susvisée relevait d'une liaison piétonnière communale entre l'Allée Jean Monnet et la rue des Tourterelles. En la circonstance, cette voie communale a fait l'objet d'une désaffectation et d'une rétrocession aux riverains mitoyens, autorisées selon les termes de la délibération municipale du 28 mai 2002.

Par conséquent, résidu d'une ancienne voie communale, la parcelle AE 617 peut être considérée comme désaffectée de fait depuis 2002 et déclassée de fait car s'agissant d'un délaissé de voirie, perdant son caractère de dépendance au domaine public.

Dans ce contexte, en février 2025, [REDACTED], demeurant 77 rue des Tourterelles à Lys-lez-Lannoy, ont émis le souhait de procéder à une régularisation foncière résultant de la précédente acquisition en fond de jardin de la parcelle AE 908, portion de cet ancien chemin communal reliant l'Allée Jean Monnet à la rue des Tourterelles (acte authentique du 30 octobre 2007).

Par conséquent, dans cette continuité, [REDACTED] désirent acquérir en presque totalité ladite parcelle AE 617 bordant leur propriété résidentielle.

Sollicité par la Ville, le pôle d'évaluation domaniale (Direction régionale des Finances publiques Hauts de France et Nord), par avis du 13 mai 2025, a estimé la valeur vénale de la cession de cette emprise, en nature d'allée de jardin, à 40,00 € le m², avec une marge d'appréciation de 10 %, portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 36,00 € le m².

Une proposition de cession de la parcelle AE 617 partie au prix de 36,00 € le m², a été transmise, le 24 mai 2025, aux demandeurs, [REDACTED] dûment acceptée par les bénéficiaires, le 25 mai 2025.

Selon projet de plan de division établi le 31 juillet 2025, annexé à la présente délibération, l'emprise cédée équivaldrait à une superficie de 157 m², pour une transaction estimée à 5 652,00 € (cinq mille six cent cinquante-deux euros). S'ajouteront au prix de cession, les frais notariés également à la charge des acquéreurs.

Les frais de division parcellaire seront supportés par la Commune.

Au regard de ces dispositions et après examen en commission Travaux – Sécurité – Développement durable – Politique de la Ville – Handicap et Transport, il est proposé au Conseil municipal :

✓ d'accepter le principe de cette opération immobilière,

- ✓ d'approuver le plan projet de division parcellaire annexé à la présente délibération,
- ✓ d'autoriser la vente de la parcelle AE 617, située 77 rue des Tourterelles à Lys-lez-Lannoy, cession rapportée à une emprise partielle de 157 m², suivant plan projet de division joint, pour un montant de 5 652,00 € (cinq mille six cent cinquante-deux euros) à [REDACTED]
- ✓ d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente du bien décrit et tous les documents afférents,
- ✓ d'accepter les recettes au budget de la Commune.

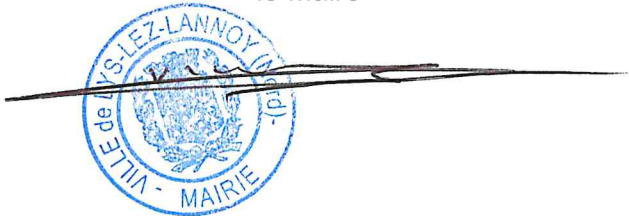
Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des membres présents

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ

le Maire



Le secrétaire de séance

François MORTIER

